L'ACHIGANOIS

PRINTEMPS 2023
ÉTÉ 2023

La famille notre fierté...
à travers la nature, on la cultive !

DANS CE NUMÉRO

> Vie économique

> Nouveau service gratuit pour les citoyens

> Parcs et installations récréatives

Municipalité de
Saint-Roch-de-l'Achigan

CONSEIL MUNICIPAL

MOT DU MAIRE

Achiganoises,

Achiganois,

C'est un honneur toujours renouvelé de m'adresser à vous avec cette nouvelle édition de l'Achiganois ! Comme vous le constaterez, un imposant travail a été mené par notre responsable des communications afin de rendre ce bulletin municipal toujours plus attrayant. Au fil des pages, prenez le temps de remarquer les nombreux efforts professionnels pour nous offrir un style plus accessible et dynamique, à l'image de Saint-Roch-de-l'Achigan !

Un été plein la vue

Comme un vent de renouveau, le printemps et l'été s'annoncent sous leurs plus beaux jours dans notre municipalité ! Pour une nouvelle année, Saint-Roch-de-l'Achigan renoue fièrement avec de multiples activités pour nos familles, des tout-petits jusqu'aux plus grands. Musique, activités, karaoké, sports, spectacles, animations et cinémas seront déployés par des artistes de talent pour nous offrir une saison aussi inoubliable que festive ! Il faut souligner l'imposant travail mené par le comité des loisirs, nos bénévoles ainsi que les nombreux organismes qui portent à bout de bras la tenue de ces nombreux événements. Je vous invite finalement à conserver précieusement notre cahier de programmation estivale Les plaisirs de l'été qui arrivera à votre porte dans quelques jours.

Le Festival country de retour

Pour une 10e édition haute en couleur, le Festival country de Saint-Roch-de-l'Achigan revient en force cette année du 20 au 23 juillet avec une programmation réunissant des dizaines d'artistes pour 3 jours de spectacles. Nouveauté cette année : selon le forfait choisit, une tarification spéciale exclusive aux résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan est prévue afin de nous permettre de profiter pleinement de l'événement.

À votre écoute !

À titre d'élus, notre rôle consiste à être présents et à votre écoute avec l'objectif d'offrir les meilleurs services possibles à nos enfants, nos familles et nos aînés. En nous souhaitant un été énergisant à la hauteur de nos espérances, je vous invite, au nom du conseil municipal, à prendre part activement à ces nombreuses activités qui se dérouleront dans les prochaines semaines.
C'est grâce à vous que notre communauté est en mesure de rayonner et de nous rendre fiers… plus que jamais !

Sébastien Marcil
Maire de Saint-Roch-de-l'Achigan

Voici les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 :

- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 16 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre

Les séances sont ouvertes à tous, et chaque personne présente peut poser des questions aux membres du conseil.

Lieu : À la Mairie (La Chapelle – Vieux-Couvent) situé au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan

Heure : dès 19 h 30

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS

Sylvain Payette
Conseiller
District 1

Pour me joindre :
sradistrict1@gmail.com

Richard Dubé
Conseiller
District 2

Pour me joindre :
514 838-9219
sradistrict2@gmail.com

Sylvie Lemire
Conseillère
District 3

Pour me joindre :
514 943-3052
sradistrict3@gmail.com

Carole Brisebois-Vendette
Conseillère
District 4

Pour me joindre :
514 232-4227
sradistrict4@gmail.com

Nadine Desforges
Conseillère
District 5

Pour me joindre :
sradistrict5@gmail.com

Antoine Gagnon
Conseiller
District 6

Pour me joindre :
sradistrict6@gmail.com

Liens utiles

Voici différents liens rapides qui vous aideront à naviguer sur le site Web de la Municipalité. Il suffit d'utiliser votre appareil mobile et de balayer les différents codes QR pour trouver les renseignements dont vous avez besoin. Vous découvrirez aussi d'autres code-barres dans le bulletin l'Achiganois, afin de trouver des compléments d'information.

Actualités

Calendrier des collectes

Calendrier des événements

Séance du conseil

VIE MUNICIPALE

VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

RAPPEL
Afin que le travail soit accompli adéquatement, vous devez vous assurer de prendre les mesures suivantes :

- Dégager les couvercles de toute obstruction en excavant au besoin la terre, les objets et autres matériaux de façon à laisser un espace libre de 15 cm (6 pouces) tout autour des couvercles
- Indiquer clairement la localisation de l'ouverture de la fosse septique
- S'assurer que l'adresse civique est visible de la voie publique, que les clôtures sont débarrées et que les animaux sont attachés loin des couvercles

Nous vous rappelons que le propriétaire est tenu de veiller à l'entretien de son dispositif de traitement des eaux usées. Il doit notamment s'assurer de remplacer toute pièce qui a atteint la fin de sa durée de vie.

La vidange annuelle des fosses septiques **débute à la mi-mai (15 mai) et se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre (31 octobre)**. La périodicité de la vidange s'effectue tous les deux ans pour une résidence principale à utilisation permanente et à tous les quatre ans pour les résidences secondaires à utilisation saisonnière.

C'est l'entreprise EBI Envirotech qui effectue les vidanges du lundi au samedi entre 7 h 30 et 18 h. Un avis écrit est transmis par courrier quinze jours avant le passage de l'entreprise. Cet avis informe les citoyens de la période durant laquelle les couvercles de la ou les fosses doivent être dégagés. Veuillez prendre note que lors de la vidange, votre présence n'est pas requise et aucune prise de rendez-vous n'est possible.

Pour en savoir plus :
sra.quebec/installation-septique

TAXES MUNICIPALES

Votre compte de taxes fut envoyé par la poste à la fin du mois de janvier, accompagné d'une feuille explicative. L'échéance de paiement pour le **2e versement est le 28 juin et celle du 3e versement est le 28 septembre**.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes municipales, veuillez communiquer avec le Service de la taxation. Si votre compte de taxes comporte des arrérages, contactez-nous pour connaître le solde exact : 450 588-2326, poste 7930.

Vous pouvez réaliser vos paiements par votre institution financière, par la poste ou à la Mairie durant les heures d'ouverture. Pour en savoir plus : sra.quebec/taxation

AVOIR UN PERMIS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX

Lorsque vous désirez effectuer des travaux, il est nécessaire de respecter la réglementation municipale. Pour ce faire, il est de votre devoir de consulter le Service de l'aménagement du territoire quelques semaines avant d'entreprendre vos projets.

Ainsi, vous vous assurez de vous conformer aux exigences de la réglementation pour l'obtention d'un permis. Celui-ci est uniquement valide lorsqu'il est signé par les deux parties et que les frais sont acquittés. Si vous négligez de vous conformer, les conséquences peuvent varier de l'amende à l'obligation de démolir la construction non conforme. **Le permis vous assure que votre projet respecte les normes et surtout que vous pourrez en profiter en toute quiétude.**

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de donner une date d'émission réaliste lors du dépôt de votre demande, en raison des nombreux facteurs qui influencent les périodes d'achalandage parfois imprévisibles. Cependant, le Service de l'aménagement du territoire se fait un devoir de servir les citoyens de façon rigoureuse et dans les meilleurs délais possibles. Contactez la réception qui vous redirigera au bon service : 450 588-2326 / reception@sra.quebec

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le Règlement sur la sécurité des piscines vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le règlement provincial a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation. **Les propriétaires de piscines résidentielles ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leur installation conforme.**

Visitez le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour consulter le document synthèse résumant les normes dudit règlement.

SENSIBILISATION

MÉNAGE DU PRINTEMPS

Avec l'été qui approche, vous avez peut-être terminé votre fameux ménage du printemps ou vous ne l'avez pas encore commencé. Dans tous les cas, est-ce que vous vous êtes demandé si vos déchets vont dans un organisme de réemploi, au bac de récupération, à l'écocentre ou à la poubelle ?

Si oui, n'hésitez pas à consulter le site Web de la Municipalité dans les onglets citoyens/Info-collectes, vous y retrouverez des aide-mémoires pour distinguer les différentes matières acceptées dans chacun des bacs.

ENCOMBRANTS

La Municipalité vous rappelle qu'il est important de respecter les journées de collecte des encombrants à des fins de sécurité et de bien-être général. **Vous devez laisser vos encombrants à l'arrière de votre terrain, dans votre cours ou dans la maison jusqu'à la journée de la collecte.** Voici un aide-mémoire des matières acceptées lors de la collecte.

- Appareils ménagers (laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, cuisinière)
- Barbecue (sans la bonbonne)
- Baril de métal vide
- Filtreur de piscine (sans sable)
- Articles saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.)
- Jouets ou articles pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.)
- Matelas, lits et sommiers
- Mobilier (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, armoire/bibliothèque, etc.)
- Petits appareils et petits électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.)
- Spa défait en sections, pouvant être ramassées par 2 employés
- Tapis, toile ou bâche (coupé, roulé et attaché solidement en section de moins de 5 pieds)
- Toilette, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire
- Vélo

Les prochaines collectes auront lieu le 27 juin, le 11 juillet et le 3 octobre.

RAPPEL

La Municipalité, soucieuse de l'impact environnemental, a signé une entente avec l'entreprise Conteneurs Vert Lanaudière afin de proposer le service d'un écocentre à l'ensemble de ses citoyens. Toutefois, ce service n'est pas offert aux propriétaires de terrain sans résidence (terre à bois, terre agricole, terrain vacant, etc.).
Le site est situé au 499-1, rue Isidore-Dagenais dans le parc industriel.

Heures d'ouverture
- Lundi au vendredi : 5 h 30 à 18 h
- Samedi : 6 h à 13 h

Plusieurs matériaux sont acceptés, dont les appareils électroniques, les matériaux de construction/rénovation/démolition (CRD) et différents métaux. Pour consulter la liste complète, visitez le site Web de la Municipalité par les onglets Accueil/Citoyens/Info-collectes/Écocentre.

PROPRETÉ DES TERRAINS ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Afin d'assurer le bien-être général, la qualité de vie et la sécurité de tous les citoyens, la Municipalité vous demande de garder vos terrains propres.

Selon le règlement concernant les nuisances, il est interdit de laisser, déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans des immeubles appartenant à la Municipalité, dans des endroits publics ou sur votre terrain privé.

Selon le règlement relatif à l'établissement de certaines normes pour la construction des ponceaux et la canalisation de fossés, **il est de la responsabilité du propriétaire d'entretenir le fond des fossés deux fois dans l'année, soit au mois de mai et au mois d'octobre.** Vous devez donc procéder au nettoyage du sable, des débris ou de toutes végétations nuisibles qui se retrouveraient au fond du fossé et nettoyer l'accumulation ou les dépôts de débris à l'intérieur du tuyau d'entrée. Dans les secteurs résidentiels, le propriétaire est tenu de tondre et d'entretenir le gazon dans le fossé.

PARC À CHIENS

Horaire : tous les jours de 7 h à 22 h

Un distributeur de sac a été installé dans le parc à chiens, afin de sensibiliser les propriétaires à ramasser les excréments de leurs animaux de compagnie.

En vous préoccupant de la propreté du parc, vous évitez aux autres propriétaires de chiens de salir leurs chaussures, et vous contribuez à prévenir la propagation de parasite. Il reste normal que vos chiens fassent leurs besoins pendant une activité, cependant il est de votre responsabilité de vous assurer de nettoyer derrière votre animal de compagnie.

RAPPEL

Pour donner suite aux demandes citoyennes, un espace pour les chiens a été aménagé, il est important de veiller tous ensemble à la propreté de celui-ci pour que tous puissent bénéficier d'un moment agréable.

Les chiens sont interdits dans les parcs et au terrain de baseball, excepté à la terrasse des Berges.

ACTUALITÉS

VIE ÉCONOMIQUE

Vous l'avez peut-être remarqué sur les réseaux sociaux et le site Web de la Municipalité, le département des communications a démarré un nouveau projet, soit la diffusion de capsules informatives avec des entrepreneurs et des responsables d'entreprises de la région. L'objectif est de faire connaître les différentes entreprises et les services et produits qui sont accessibles aux Achiganois et Achiganoises.

Curieux de découvrir des parcours professionnels inspirants ? Rendez-vous, une fois par mois, sur les différents médias de la Municipalité.

Michaël Lamarche, entrepreneur
Dans cette première capsule, Michael vous parle de son parcours professionnel, de ses 3 compagnies, des défis et des avantages d'être entrepreneur, et bien plus.

Mario Lebrun, propriétaire de l'Intermarché sur la montée Rémi-Henri à Saint-Roch-de-l'Achigan
Dans cette vidéo, Mario vous décrit de son parcours professionnel, de sa passion pour le domaine de l'alimentation et des projets pour son entreprise.

Nadine Anglehart, artiste peintre
À travers cette troisième capsule, vous découvrirez une personne dynamique qui vous transmettra sa passion en vous faisant connaître son style unique et ces différentes œuvres.

Quatrième capsule : à découvrir au mois de juin

Vous connaissez des entrepreneurs passionnés qui seraient prêts à partager leur savoir ainsi que les raisons d'avoir choisi notre magnifique municipalité pour exploiter leur entreprise ? Contactez Sarah à l'adresse courriel suivante communication@sra.quebec pour donner leurs coordonnées.

CORPORATION DES JEUX DE LA MRC DE MONTCALM POUR LES 50 ANS ET PLUS

Le temps file, gardons la forme

Les 9 et 10 août prochain, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan sera l'hôte des 35e Jeux de la MRC Montcalm. Ces deux journées sont l'occasion de rencontrer les gens de 50 ans et plus de toute la MRC.

Ces jeux permettent de développer des relations humaines, de faire de l'exercice physique en participant aux différents jeux comme la pétanque (visez juste), le mini-golf, les fléchettes, la marche de prédiction, la Babette, et le shuffleboard. Le comité et les bénévoles aimeraient la participation de plus de gens possibles de toutes les municipalités de la MRC de Montcalm pour la réussite de ces 35e jeux.

Nous avons toujours besoin de bénévoles. Si vous le désirez, veuillez communiquer avec nous.

Pour plus d'informations :
- Louise Dumont : 450 588-5338
- Diane Brault : 450 588-3792

Crédit photo : Louise Dumont

NOUVEAU SERVICE GRATUIT POUR LES CITOYENS DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Considérant que le conseil municipal est soucieux de l'environnement et que chaque petit geste compte, la Municipalité a octroyé un contrat de collecte gratuite de cèdres sur tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan du 1er mai au 31 octobre 2023, à Arbressence, lors de la séance du conseil du 13 février dernier.

Une alternative économique… et facile !
Généralement, vous êtes habitués à disposer de vos retailles de cèdres soit à travers la collecte municipale de déchets domestiques, du bac brun, ou celle des résidus verts. Mais, dans l'un ou l'autre de ces cas, les retailles se retrouvent à travers les rebuts et ceci engendre des coûts supplémentaires, qui s'ajoutent au tarif des ordures ménagères, à la redevance lors de l'enfouissement et aux frais occasionnés par les déplacements des services des travaux publics, lorsque requis.

La Municipalité vous invite à vous servir de ce service, et ce, gratuitement du 1er mai au 31 octobre 2023.

Processus facile en 3 étapes
1. TAILLAGE DE CÈDRES
Procédez au taillage de vos cèdres comme à l'habitude puis amassez vos retailles en sac sur le côté de la maison ou faites un tas facilement accessible à une remorque. Par la suite, contactez Arbressence pour réserver une date de collecte.

- En téléphonant au 450 434-7512 du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h
- En remplissant un formulaire en ligne : arbressence.ca/reservez

2. COLLECTE DES RETAILLES
Arbressence procédera alors à la collecte personnalisée de vos retailles de cèdres à votre domicile, par un membre de l'équipe, dans un véhicule de compagnie, identifié aux couleurs d'Arbressence.

Afin de garantir la propreté des lieux, le membre de l'équipe nettoie et ne laisse aucun résidu de cèdre sur place.

3. REVALORISATION DU CÈDRE
Arbressence assure ensuite la transformation des retailles de cèdres dans une perspective écologique et économique, avec le souci d'offrir des produits de qualité, purs à 100 % et qui respectent les normes gouvernementales en matière d'environnement.

*Crédit : Arbressence

Arbressence s'engage à remettre à chaque citoyen qui utilise le service un dépliant de sensibilisation aux bienfaits de la valorisation de déchets organiques et un échantillon d'huile essentielle de cèdre.

PARCS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES

Les parcs et les installations récréatives forment un décor enviable et représentent l'environnement dans lequel nous vivons. Ils rehaussent le cachet naturel de la communauté. Tous ensemble, veillons à maintenir ces lieux propres et accueillants.

Parc des Champs
Rue des Champs
Horaire : tous les jours de 8 h à 23 h

- Aire de repos
- Balançoires
- Modules de jeux
- Jeux d'eau
- Installation sanitaire

Parc au Coin-des-Amis
Intersection des rues Pimparé et Meunier
Horaire : tous les jours de 8 h à 23 h

- Balançoires
- Modules de jeux

Parc des Pignons
Rue des Pignons
Horaire : tous les jours de 8 h à 23 h

- Aire de repos
- Balançoires
- Modules de jeux

Parc de l'Eschaillon
Rue Vézina
Horaire : tous les jours de 8 h à 23 h

- Aire de repos
- Jeux d'eau
- Installation sanitaire
- Modules d'entraînement
- Parc de planche à roulettes
- Piste d'athlétisme
- Sentier de marche
- Terrain de baseball
- Terrain de basketball
- Terrain de soccer
- Terrains de tennis
- Terrain multisport (synthétique)
- Terrains de volleyball de plage

Parc de la Marelle
Rue du Docteur-Wilfrid-Locat (stationnement du parc)
Horaire : tous les jours de 8 h à 23 h, excepté en période scolaire
*En période scolaire, celui-ci est ouvert du lundi au vendredi de 16 h 30 à 23 h

- Aire de repos
- Balançoires
- Installation sanitaire
- Modules de jeux
- Terrain de basketball
- Terrains de pétanque
- Terrain de soccer

Terrasse des Berges et parc à chiens
Rue Beauchamps (près de la rivière)
Horaire : tous les jours de 8 h à 23 h

- Aire de repos
- Sentier de marche
- Parc à chiens

Les chiens sont interdits, excepté au parc à chiens. Avez-vous remarqué que tous les parcs sont munis de poubelles ? Alors, par respect pour la nature et les autres usagers, nous vous demandons de déposer tous vos déchets dans celles-ci.

COMITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ce comité a comme objectif d'améliorer les mesures environnementales prises en charge par la Municipalité. Celui-ci a le mandat de proposer divers projets et idées au conseil municipal, afin que l'environnement et l'aménagement durable soient en constante amélioration dans toutes les sphères de la Municipalité.

Le comité est responsable de plusieurs projets tels que le concours Maisons fleuries, la journée de distribution du compost et les Fleurons du Québec.

Pour en savoir plus : sra.quebec/comite-de-lamenagement-durable-et-de-lenvironnement. (par les onglets Services/Aménagement du territoire/ Comité de l'Aménagement durable et de l'Environnement.

Journée du compost - Samedi 13 mai 2023

Café-conférence : vos taxes dans les poubelles
Jeudi 25 mai 2023

Défi Pissenlits
La Municipalité est très fière d'avoir participé à la 3e édition du Défi Pissenlits, une initiative québécoise portée depuis 2021 par Miel&Co.

Pour contribuer au défi, c'est simple, il suffisait de retarder la tonte de votre gazon afin d'offrir nectar et pollen aux abeilles à l'aide des pissenlits naturellement présents dans vos pelouses. Grâce à ce coup de pouce, les abeilles auront suffisamment d'énergie pour commencer la saison de pollinisation des plantes et assurer le tiers de notre alimentation !

Saviez-vous que ?
Au niveau de la durée du Défi Pissenlits, il n'y a pas de date précise puisque le gazon n'est pas au même stade au printemps dans les différentes régions du Québec. Plutôt que de tondre aussitôt que les pissenlits sortent, il est suggéré d'attendre 2 à 3 semaines afin de nourrir les abeilles, par la suite les pissenlits repousseront avec un renouveau de nectar et de pollen.

Contrairement à la croyance populaire, le Défi Pissenlits n'a pas lieu tout le mois de mai, c'est du cas par cas selon les régions.

Sans leurs précieux services de pollinisation, on pourrait dire adieu à notre précieux café du matin, à l'abondance de fruits, de légumes et de noix. Alors que le taux d'extinction des pollinisateurs est de 100 à 1000 fois plus élevé que la normale, il est temps d'agir pour les aider.

Pourquoi avons-nous besoin des abeilles ?
Les pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la production et la reproduction de nombreuses plantes cultivées et sauvages dans le monde, ce qui a un impact direct sur notre diversité alimentaire. Sans leur contribution, des aliments tels que les citrouilles, les fraises, le café et même le cacao seraient absents de notre alimentation, ce qui aurait des conséquences graves sur l'équilibre de notre alimentation.

Saviez-vous que ?
- 90 % des plantes à fleurs dépendent de la pollinisation animale et ne pourraient pas produire leurs graines autrement
- Près de 35 % de la production agricole mondiale dépend des pollinisateurs
- La protection des abeilles et des autres pollinisateurs contribue à assurer la sécurité alimentaire mondiale
- Les abeilles sont aussi garantes de la biodiversité, essentielle à la résilience des agroécosystèmes face aux effets négatifs des changements climatiques

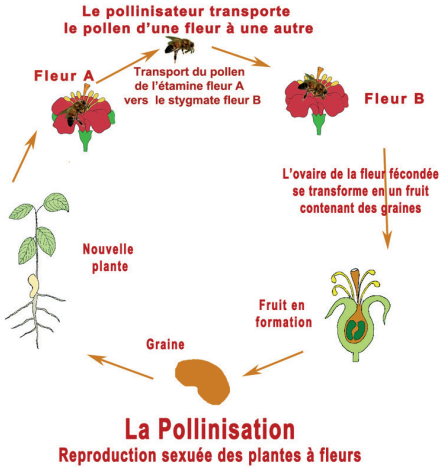

7 fruits et légumes qui dépendent des abeilles
Le tiers de ce que nous mangeons est pollinisé par les abeilles. En plus de jouer un rôle essentiel à la préservation des écosystèmes de la planète, les abeilles et autres pollinisateurs permettent non seulement d'obtenir plus de fruits, de baies ou de graines, mais également d'améliorer la qualité des produits.

- Les fraises
- Les bleuets
- Les concombres
- Les courges
- Les pommes
- Les oignons
- Les amandes

*Crédit : Miel&Co

Déjeuner sans abeilles ni autres pollinisateurs

Déjeuner avec abeilles et autres pollinisateurs

Envie d'en savoir plus pour aider les polinisateurs ? Consultez les différents articles sur le site Web de Miel&Co.

CRÉATIONS D'ORIGINE ACHIGANOISE

Retour sur le 2e dévoilement du 18 mai 2023
C'est avec enthousiasme que le comité du COA dresse un bilan positif du 2e dévoilement officiel qui a eu lieu le 18 mai dernier. Cette initiative rassembleuse a souligné le savoir-faire de la municipalité en plaçant de l'avant 3 nouvelles créations d'origine achiganoise. Par le fait même, la famille du COA s'est agrandie, et en date du 18 mai 2023, elle peut compter 8 créateurs et créatrices de créations d'origine achiganoise.

<u>3 nouveaux certifiés :</u>
1. Œuvre d'art : la musique de Serge Locat
2. Personnage : François Brouillard, coureur des bois
3. Produit transformé : la recette de tarte aux sucres d'Anna Hogue Landry

Pour en apprendre davantage sur les certifiés, visitez le site Web de la Municipalité : sra.quebec/creation-dorigine-achiganoise

LA CURIEUSE DU VILLAGE

Voici des nouvelles de nos certifiés « création d'origine achiganoise » qui ont été sélectionnés lors de la première cuvée en septembre dernier.

Le Cercle de Fermières : fait avec de l'amour et de la patience, un métier, une navette et beaucoup de fils, vous avez surement deviné non ? Voici d'autres indices, la vaisselle et nos coupes à vin les adorent, eh bien je vous jase du linge à vaisselle du Cercle de Fermières de Saint-Roch-de-l'Achigan.

M. Gaudreau : une petite abeille, une fleur et un artisan passionné, il n'en faut pas plus pour réaliser un produit très bon ayant une saveur sans pareil, mais surtout bon à s'en lécher les doigts. Vous avez compris, bien sûr, que je veux parler du miel de M. Gaudreau.

Le Comptoir Mini-Budget : un comité formidable et plusieurs bénévoles dévoués, voici ce qui a permis la mise sur pied d'un organisme ayant pour objectif de subvenir aux besoins de toute une communauté. Quelqu'un a eu une idée de génie, pourquoi ne pas faire une vente au sac à 5 $ qui sera rempli par une personne avec tout ce dont elle a besoin dans le magasin. Eh oui, on peut tous en profiter ici même dans notre municipalité. Voilà un autre produit certifié « création d'origine achiganoise ».

Ramo : un produit à connaître bien de chez-nous. Vous aimeriez avoir un sol en santé et des plantes exceptionnelles ? Tout ce qu'il vous faut c'est une bonne terre pour planter des saules, de l'eau et d'autres secrets. Eh oui, je décris bien sûr le paillis de Ramo, certifié « création d'origine achiganoise ». M. Francis Allard sera fier de vous parler des vertus de ce produit.

À la prochaine pour une autre histoire.
La Curieuse du village

VIE MONTCALMOISE

CAPSULE PRÉVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MONTCALM

Feu extérieur
Lorsque les indices d'inflammabilité sont bas et modérés, il est indiqué de respecter les consignes de sécurité et de demander un permis de brûlage lorsque requis. Lorsque les indices d'inflammabilité sont élevés et très élevés, il n'y a pas d'émission de permis de brûlage et lorsque l'indice d'inflammabilité est extrême, aucun feu à ciel ouvert n'est permis et aucune activité produisant des flammes ou des étincelles n'est tolérée. Vous référer à l'indice de la SOPFEU.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un permis de brûlage lorsque le feu est allumé dans un foyer extérieur homologué, situé à une distance minimale de 5,0 mètres d'un bâtiment principal et à 3 mètres d'une construction accessoire. Pour connaître tous les aspects à respecter, veuillez-vous référer à votre règlement municipal.

Obtention d'un permis de brûlage
Si vous désirez entretenir un feu à l'extérieur d'un foyer conforme homologué, vous devez faire la demande pour un permis de brûlage. Avant de faire la demande, vous devez :

- Vous assurez d'être à une distance sécuritaire de tout type de bâtiment ;
- Vous assurez de ne pas procéder au brûlage sous des fils ou de la végétation et d'être à une distance sécuritaire de ceux-ci ;
- Avoir quelqu'un sur place durant toute la durée du brûlage ;
- Avoir un moyen d'extinction proportionnel à la grosseur de l'incendie allumé ;
- Vous pouvez uniquement faire brûler du bois et des feuilles, aucun bois traité ou peint, aucun déchet de construction, pneu, caoutchouc, plastique, déchet, etc.

À noter, si la fumée de votre incendie nuit au voisinage, que l'incendie soit conforme et en foyer ou non, vous devrez procéder à l'extinction.

Une fois ces vérifications complétées, les citoyens de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan peuvent communiquer avec un membre du Service Incendie au 450 831-2182 poste 7614.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous référer à votre règlement municipal.

Service sécurité incendie de la MRC de Montcalm
MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (QC) J0K 2T0
T 450 831-2182 poste 7615
prevention@mrcmontcalm.com

MOT-MYSTÈRE

Retrouvez tous les mots de la liste dans la grille. Ils sont placés horizontalement, verticalement, en diagonale, et ce, dans les deux sens. Une lettre peut être utilisée pour plus d'un mot. Les mots de deux lettres sont à faire en dernier. Les lettres restantes correspondent à un nom de fleurs.

Solution à la page 23

- Achillée
- Ajonc
- Amourette
- Ancolie
- Arum
- Capucine
- Chardon
- Ciste
- Clématite
- Coquelicot
- Giroflée
- Globulaire
- Hellébore
- Immortelle
- Iris
- Lilas
- Lis
- Marguerite
- Millepertuis
- Oeillet
- Pavot
- Perce-neige
- Pissenlit
- Potentille
- Rose

S	C	A	P	U	C	I	N	E	P	J	O	E
C	I	N	M	N	T	O	E	O	Q	G	U	T
L	I	U	O	O	D	O	T	S	L	G	H	I
E	T	J	T	R	U	E	V	O	O	I	E	R
M	A	O	A	R	N	R	B	A	M	R	L	E
A	N	H	C	T	E	U	E	M	P	O	L	U
T	C	E	I	I	L	P	O	T	L	F	E	G
I	O	L	T	A	L	R	E	L	T	L	B	R
T	L	I	I	S	T	E	L	L	I	E	O	A
E	I	R	R	E	I	E	U	L	L	E	R	M
E	E	L	L	I	H	C	A	Q	S	I	E	U
T	I	L	N	E	S	S	I	P	O	I	M	R
P	E	R	C	E	N	E	I	G	E	C	L	A

SUDOKU INTERMÉDIAIRE

Les règles du sudoku sont très simples. Un sudoku contient 9 lignes et 9 colonnes, donc 81 cases au total.

Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de 9 cases.

Au début du jeu, une vingtaine de chiffres sont déjà placés et il vous reste à trouver les autres. En effet, une grille initiale de sudoku correctement constituée ne peut aboutir qu'à une seule solution. Pour trouver les chiffres manquants, tout est une question de logique et d'observation.

Solution à la page 23

SUDOKU #1

3								2
1				3		4	9	
				5	8	1	3	
				7				
	1		4			2	5	
							8	9
	6				4			
	3							8
5			9		2			6

SUDOKU #2

		7			6			
			1		9		4	5
1			4			8		
			9					2
8	2				1	5		
					8			
			8					
		6		4	7	3		
	1				2			7

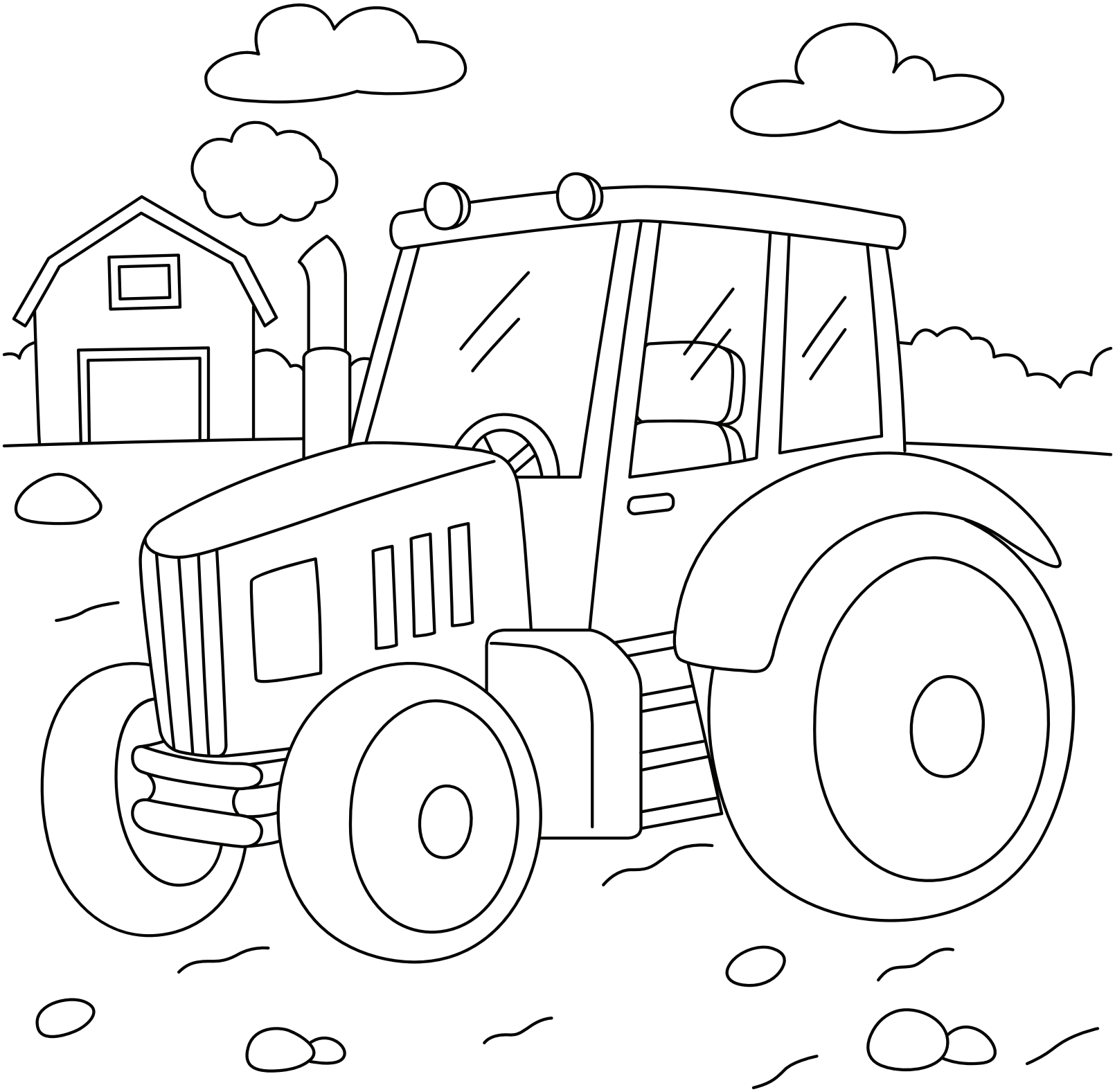

COMITÉ DES LOISIRS ET DES ORGANISMES

Voici un aperçu des activités estivales qui seront offertes cet été par le Comité des loisirs. Pour en savoir plus, consultez la brochure « Les plaisirs de l'été » ou visitez le site Web de la Municipalité : sra.quebec/les-plaisirs-de-lete-2023-programmation-estivale

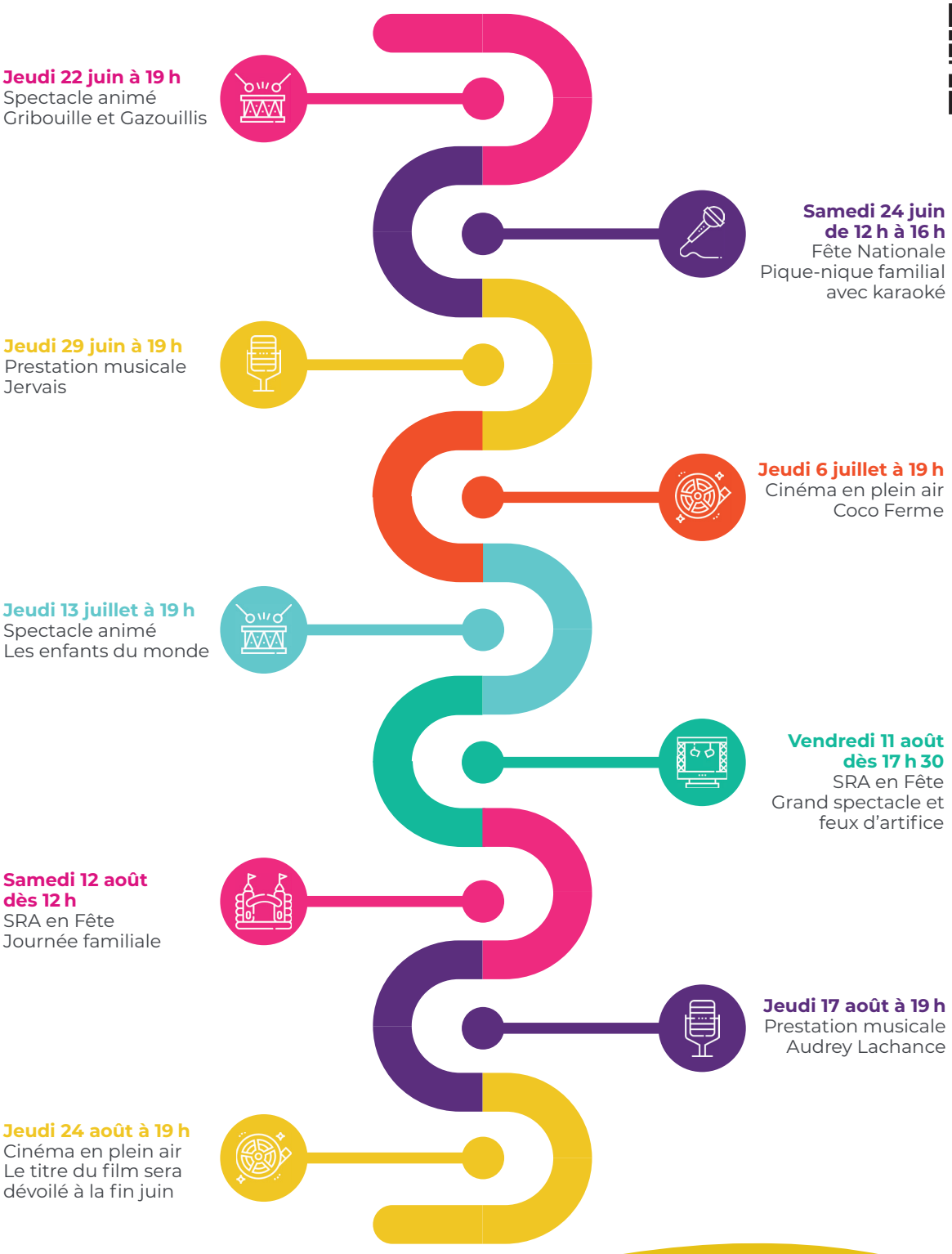

Vente de garage
Samedi 22 juillet au parc de l'Eschaillon
*En cas de pluie, la vente de garage sera remise au dimanche 23 juillet.

La Municipalité organise depuis quelques années une vente de garage communautaire. Cette activité se déroulant en juillet vous permet de vous départir de vos biens afin que d'autres puissent en profiter à leur tour.

Lors de cette journée, vous avez la possibilité de louer un espace (10' x 10') à même le site aménagé à cet effet, soit au parc de l'Eschaillon.

Vous pouvez également participer à la vente de garage à votre domicile, et ce, sans permis. Laissez-nous vous annoncer à la population !

Coût :
- À la maison : aucun
- Une table pour les résidents : 10$
- Une table pour les non-résidents : 15 $

L'inscription se fait via Sports-Plus.

Pour plus de renseignements :
sra.quebec/vente-de-garage-communautaire

VIE COMMUNAUTAIRE/ACTIVITÉS

AMITIÉ, MUSIQUE ET DANSE

Les cours termineront le 20 juin 2023.

Lundi
13 h — Danse pour débutant
14 h — Débutant 2
19 h à 21 h — Danse pour tous

Mardi
19 h à 21 h — Danse pour tous

La dernière soirée dansante aura lieu le samedi 10 juin dès 18 h au sous-sol de l'église située au 1188, rue Principale.

Personne responsable
Agnès Mercier Henri
450 588-6500
mh2000@videotron.ca

BASEBALL

La saison de baseball est déjà lancée avec plus de 225 inscriptions. Il est encore toutefois possible de vous inscrire pour les rallyes cap (2017-2018-2019). Tous les détails au abmrm.com.

On se voit sur les terrains très bientôt

COMPTOIR MINI-BUDGET

Activités de Pâques 2023 : Les enfants dessinent, les parents magasinent !

Le 30 mars dernier, 17 enfants ont colorié dans un décor printanier pour célébrer la fête de Pâques. Les bénévoles ont eu beaucoup de plaisir avec les enfants. L'événement a pris fin avec un tirage au sort qui a enchanté une jeune Achiganoise. Les parents quant à eux auront obtenu des rabais sur leurs achats !

Assemblée générale annuelle 2023
Le Comptoir Mini-Budget a démarré en beauté cette année ! Deux personnes ont été réélues et deux nouveaux membres se sont ajoutés au conseil d'administration. La table est maintenant complète ! Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris part à cet événement. Nous apprécions votre soutien. Carine Perron, Guylaine Dagenais, Lucie Lalande, Benoit Lamarche, Diane Éthier, Jacques Giguère et France Trudel Lanoue veilleront aux orientations pour l'année 2024

Carte privilège
En devenant membre du Comptoir Mini-Budget de Saint-Roch-de-l'Achigan, obtenez une carte privilège ! Après 50 $ dépensés au comptoir vestimentaire, recevez un bon d'achat de 5 $. Cette nouveauté nous a permis de recruter davantage de membres. Nous comptons déjà 88 membres de plus que l'an dernier. Vous pouvez devenir membre en tout temps et vous prévaloir de ce privilège !

Ouverture spéciale pour les étudiants de l'école secondaire l'Achigan !
Les friperies sont tendances chez les jeunes. Pour s'assurer que tout le monde puisse profiter du comptoir de vente, nous avons décidé d'ouvrir les jeudis de midi à 13 h exclusivement pour les étudiants de l'école secondaire l'Achigan. Passez le mot !

Aide alimentaire, dépannage
Vous êtes dans une situation difficile et de précarité, vous n'arrivez pas à joindre les deux bouts ? N'hésitez pas à joindre le Comptoir Mini-Budget du lundi au jeudi entre 9 h et 16 h. Une bénévole accueillera votre demande !
Téléphone : 514 236-4479

S'impliquer comme bénévole, pourquoi pas !
Nous sommes présentement à solliciter votre aide puisque notre équipe bénévole est en plein essor et souhaite s'agrandir. Si vous avez un peu de temps libre du lundi au jeudi pour le triage et le jeudi pour la vente au comptoir, contactez-nous au 514 236-4479

Les bacs de recyclage
Lorsque vous déposez vos dons de vêtements dans nos bacs de recyclage, merci d'utiliser des sacs pour faciliter le ramassage. Ne déposez pas de vaisselles et autres articles cassants dans les bacs, déposez-les sur le côté de l'escalier. De plus, les bacs ne sont pas des poubelles.

Merci pour vos dons, tous les articles auront une deuxième ou une troisième vie et ne se retrouveront pas sur le site d'enfouissement. C'est notre planète qui en sort gagnante !

Activités à venir
Juin :
- 1er juin 2023 : vente de sacs à 5 $ (10 h à 20 h)
- 15 juin 2023 : activité pour la fête des Pères

Juillet :
- 20 juillet 2023 : vente de sacs à 5 $ (10 h à 20 h)
- 22 juillet 2023 : vente 50 % de rabais
- 27 juillet 2023 : fermé

*Crédit photo : Comptoir Mini-Budget

Activités à venir
Août :
- 3, 10 et 17 août 2023 : fermé
- 24 août 2023 : réouverture

Informations supplémentaires
Facebook : Comptoir Mini-Budget Saint-Roch
@comptoir_minibudget_sra

Horaire (variable)
Jeudi
12 h à 13 h → Magasinage pour les étudiants.
13 h à 20 h → Ouvert à tous.
10 h à 20 h → Vente de sacs à 5 $

Suivez-nous sur Facebook pour connaître les changements à l'horaire et les événements à venir !

FADOQ

Nous voulons remercier tous nos membres qui ont participé à chacune de nos activités tout au long de l'année, particulièrement à nos rencontres du jeudi après-midi. Votre présence fait toute la différence.

Nous travaillons toujours dans l'intérêt de chacun de vous afin de répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à vous joindre à nous ou à nous faire part de vos commentaires. Nous reprendrons nos activités en septembre. Si vous souhaitez devenir membre, communiquez avec Diane Brault au 450 588-3792.

Bonne saison estivale
Diane Brault, présidente
FADOQ Saint-Roch-de-l'Achigan

*Crédit photo : FADOQ

LES AMIS DE LA PÉTANQUE

Les Amis de la pétanque vous invitent anciens et nouveaux au parc de la Marelle.

Tous les mercredis en soirée; à partir de 18 h 30, nous jouons 2 parties qui durent environ 2 heures et demie. Nous avons commencé le mercredi 17 mai 2023. Nous jouons 16 semaines. Alors, soyez au rendez-vous pour vous divertir, mais surtout pour vous amuser et faire de belles connaissances

Âge requis 16 ans et plus
Coût de la carte de membre : 20 $

Pour plus de renseignements :
Claude Moisan 450 588-4754

LES VOIX DE L'ACHIGAN

Nous sommes fiers de vous inviter à notre concert annuel qui se tiendra le samedi 3 juin à 20 h à l'auditorium de l'école secondaire de l'Achigan. Sous le thème pour le plaisir, nous espérons, pour quelques instants, vous sortir du tourbillon quotidien pour apprécier tout simplement la vie.

Des billets, au coût de 20 dollars par adulte et de 10 dollars pour les jeunes de 15 ans et moins, sont présentement disponibles auprès des choristes. Vous pouvez également les acheter en ligne en vous rendant sur le site de la chorale. C'est avec joie que nous échangerons avec vous après le concert.

Nous sommes à la recherche de nouveaux choristes pour la saison 2023-2024. Nous nous réunissons les mercredis de 19 h 30 à 21 h 30. Les activités débuteront le 6 septembre. Quel plaisir ce serait de vous faire partager notre passion !

Consultez la foire aux questions sur notre site et communiquez avec nous sans tarder !

- Céline St-André : 450 588-6180
- Benoît Meunier : 438 392-2749
- info@voixachigan.ca
- www.voixachigan.ca

*Crédit photo : Les Voix de l'Achigan

LES SKIS FONNEUX
PLEIN AIR ACHIGAN

Les pistes de skis de fond 1, 2, 3 et 4 sont ouvertes pour la marche, en tout temps. De plus, le chemin de Frontière convient très bien à toutes les catégories de marcheur.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Assemblée de fondation
Dimanche 4 juin 2023 à 14 h
Au Moulin Bleu situé au 420, route 341
Saint-Roch-de-l'Achigan

Dans l'objectif de préserver le site du Moulin Bleu et ses bâtiments patrimoniaux pour les générations futures, le Comité de la sauvegarde et de la mise en valeur du Moulin Bleu a été créé dernièrement. Toutes les personnes ayant un intérêt pour l'histoire, le patrimoine et l'architecture ou qui désirent s'impliquer dans leur milieu sont invitées à devenir membres de l'organisme. Les frais d'adhésion sont de 20 $ et pourront être acquittés lors de la première Assemblée générale.

Celle-ci aura lieu le dimanche 4 juin 2023 à 14 h, au Moulin Bleu situé au 420, route 341. Lors de cet événement, les participants auront l'occasion d'avoir un aperçu du projet de sauvegarde, de développement et de mise en valeur de ce site patrimonial. Puis, les membres désireux de s'impliquer auront la possibilité de le faire puisque nous procéderons à la formation du conseil d'administration du comité.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous joindre à nous pour cette occasion. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec la Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan.
> 450 588-3749 ou à lisegauthier42@gmail.com

Journée porte ouverte
À la découverte du Moulin Bleu
Dimanche 2 juillet 2023 de 11 h à 16 h
Au Moulin Bleu situé au 420, route 341

Pour une deuxième année consécutive, le Moulin Bleu ouvre ses portes au grand public le dimanche 2 juillet 2023. Visite guidée du moulin, diaporama sur l'avenir du moulin, dégustation de galettes de sarrasin, randonnée de vélo, possibilité d'en connaître davantage sur les huit propriétaires du moulin et la chance de devenir membre sont parmi les activités offertes. Les détails seront communiqués ultérieurement. Réservez tout de suite cette date !

*Crédit photo : Société d'histoire

Exposition de photos d'autos anciennes
Samedi 12 août 2023
Dans le parc de l'Eschaillon

L'exposition 2023 de la Société d'histoire dans le cadre de Saint-Roch-de-l'Achigan en Fête a comme thème les autos qui ont circulé avant 1960 sur les routes de la municipalité. Autour de 70 photos bien identifiées sauront vous en apprendre davantage sur les premiers moyens de transport motorisés que nos ancêtres utilisaient pour se déplacer à travers les rues du village et les différentes routes de la campagne achiganoise.

Bienvenue aux amateurs.es d'autos anciennes

Personne responsable :
Lise Gauthier
450-588-3749
lise.gauthier@videotron.ca

YOGA : NANCY VENDETTE

Yoga-Qi Gong
Cours personnalisés de petit groupe !

Printemps 2023
Une combinaison de postures de Yoga, d'exercices de Qi Gong (gymnastique chinoise millénaire qui consiste à exécuter lentement des mouvements en toute fluidité) et de méditation guidée, le tout dans le but de favoriser la circulation harmonieuse de l'énergie vitale dans votre corps, d'apaiser votre esprit tout en prenant un moment juste pour vous !

Inscription en tout temps
Lundi – 19 h à 20 h 15
Date de fin : 19 juin
Adresse : 189, rang Saint-Charles, Saint-Roch-de-l'Achigan

Mercredi – 13 h 30 à 14 h 45
Date de fin : 7 juin
Adresse : 258, rue Principale, St-Alexis
Salle du conseil

Vendredi – 10 h à 11 h 15
Date de fin : 16 juin
Adresse : 189, rang Saint-Charles, Saint-Roch-de-l'Achigan

Venez respirer ! Apaiser votre corps et votre esprit !
Des cours privés et consultations en naturopathie sont aussi offerts.

Info : Nancy Vendette - 450 588-3292
yogitanancy@hotmail.com

ZUMBA

Cours offerts par Zin Stéphanie de l'équipe Zcrew en session estivale.

Quelques lundis remises en forme avec la formule mixte.

30 minutes de Strong Nation + 30 minutes de CIRCL Mobility. Prendre note qu'un tapis d'exercice est requis pour ce cours.

Strong Nation = entraînement à intervalles intensifs dont plusieurs mouvements sont inspirés des arts martiaux.

CIRCL Mobility = Basé sur la science multifonctionnelle des mouvements, ce cours est axé sur la flexibilité, la respiration ainsi que des exercices pour améliorer la mobilité du corps.

> Suite en page 22

ZUMBA

Les cours seront offerts à 7 dates précises de 19 h à 20 h au parc près de l'école primaire, mais l'endroit précis sera mentionné lors de l'inscription.

Prix : 54 $ pour les 7 classes. Ce montant est payable par virement au 514-774-7196 (inscriptions obligatoires, aucun paiement sur place pour ce cours) :

- 19 et 26 juin
- 3, 24 et 31 juillet
- 7 et 21 août

Les mardis 100 % Zumba Fitness

La Zumba est une belle façon de garder la forme tout en s'amusant. Elle permet de bouger sous différents rythmes latins.

Du 20 juin au 14 septembre (attention congés les 11 et 18 juillet) de 19 h à 20 h au débarcadère de l'école secondaire.

Prix : Session de 11 cours pour la somme de 85 $ ou 10 $ par classe payable par virement au 514-774-7196.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec l'équipe en consultant notre page Facebook.

Zcrew Instructeurs de Zumba.

*Crédit photo : Stéphanie Trottier

UN GRAND MERCI !

L'ensemble des organismes du territoire souhaite remercier tous les participants aux activités durant la saison 2022-2023. Voici quelques photos prises lors de celles-ci. Restez à l'affût pour la reprise des activités à l'automne.

*Crédit photo : Les Skis Fonneux

*Crédit photo : Archers Achiganois

*Crédit photo : Guy Lafortune

*Crédit photo : Centre au coeur de soi

AIDE-MÉMOIRE

URGENCE
Ambulance / Police / Pompier – 911
Info social – 811

BUREAU DE POSTE
450 588-2275

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
450 588-7770

CLSC SAINT-ESPRIT
1 800 363-1723

CONTRÔLEUR ANIMALIER
1 844 752-2646

INFO-EXCAVATION
Site Web : info-ex.com
514 286-9228

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
450 569-3064

MRC DE MONTCALM
1 888 242-2412

SOLUTIONNAIRES

SUDOKU #1

3	7	5	1	4	9	8	6	**2**
1	2	8	6	**3**	7	**4**	**9**	5
4	9	6	2	**5**	**8**	**1**	**3**	7
9	5	2	8	**7**	3	6	1	4
8	**1**	7	**4**	9	6	**2**	**5**	3
6	4	3	5	2	1	7	**8**	**9**
7	**6**	9	3	8	**4**	5	2	1
2	**3**	1	7	6	5	9	4	**8**
5	8	4	**9**	1	**2**	3	7	**6**

SUDOKU #2

5	4	**7**	2	8	**6**	9	3	1
6	8	2	**1**	3	**9**	7	**4**	**5**
1	3	9	**4**	7	5	**8**	2	6
7	6	3	**9**	5	4	1	8	**2**
8	**2**	4	7	6	**1**	**5**	9	3
9	5	1	3	2	**8**	6	7	4
4	7	5	**8**	1	3	2	6	9
2	9	**6**	5	**4**	**7**	**3**	1	8
3	**1**	8	6	9	**2**	4	5	**7**

S	C	A	P	U	C	I	N	E	P	J	O	E
C	I	N	M	N	T	O	E	O	Q	G	U	T
L	I	U	O	O	D	O	T	S	L	G	H	I
E	T	J	T	R	U	E	V	O	O	I	E	R
M	A	O	A	R	N	R	B	A	M	R	L	E
A	N	H	C	T	E	U	E	M	P	O	L	U
T	C	E	I	I	L	P	O	T	L	F	E	G
I	O	L	T	A	L	R	E	L	T	L	B	R
T	L	I	I	S	T	E	L	L	I	E	O	A
E	I	R	R	E	I	E	U	L	L	E	R	M
E	E	L	L	I	H	C	A	Q	S	I	E	U
T	I	L	N	E	S	S	I	P	O	I	M	R
P	E	R	C	E	N	E	I	G	E	C	L	A

Solution : Jonquille

COORDONNÉES DE LA MAIRIE
7, rue Docteur-Wilfrid-Locat,
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0
Téléphone : 450 588-2326

HORAIRE DE LA MAIRIE
Lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h / 12 h 30 à 16 h 30
Vendredi
Fermée

SUIVEZ-NOUS
Site Web : sra.quebec
Facebook : @municipaliteSaintRochdelAchigan
Instagram : @municipalitesaintrochlachigan
Youtube : @saintrochdelachigan

FERMETURE DE LA MAIRIE
22 juin
29 juin
24 juillet au 3 août
4 septembre

Papier 100% recyclé durable. Imprimé sur Rolland Enviro®(Rolland Enviro®Print, 140M texte). Ce papier contient 100% de fibres recyclées durables, est fabriqué avec un procédé sans chlore et à partir d'énergie biogaz. Il est certifié FSC® et désigné par Garant des forêts intactes[MC].

PERMANENT

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023